

Image not found or type unknown



Augmentation de loyer par l'agence

Par **lilarose**, le **03/01/2014** à **22:00**

Bonjour.

Je suis locataire d'un logement depuis 1 an. j'apprends par hasard par les anciens locataires que l'agence a augmenté le loyer de 30E entre le jour ou ils sont partis et mon arrivé. Ont ils le droit de faire cela et que puis je faire?

De plus cette agence continue à prélever des frais administratifs tous les mois en plus du loyer alors que depuis 6 mois je reçois toutes les quittances par mail.

Pourriez vous m'éclairer sur cette situation?

Cordialement

Par **cocotte1003**, le **03/01/2014** à **22:44**

Bonjour, le bailleur loue au prix qu'il veut, en fonction généralement des prix du secteur.

L'agence ne doit pas vous prendre de frais administratifs, envoyer leur une LRAR pour leur demander de se justifier et de vous restituer le trop perçu sous huitaine. Vous pouvez consulter l'ADIL de votre secteur si vous avez des problèmes locatifs, cordialement